

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 14 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le quatorze novembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Patricia BRAULT, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : MM RIBOULET. MARCHAIS. Mme DAMANGE. MM BROSSARD. LOISEAU. BANNIER. WATTELE. Mmes GONNEAU. JUIN. FAYOL. MAZZONI. ROBIN.DUGUE

**ETAIT ABSENT** : M. BRAULT Stéphane, excusé

→ Monsieur Stéphane BRAULT a donné pouvoir à Madame Patricia BRAULT

=====  
Date de la convocation : 7 novembre 2016

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre RIBOULET

**ORDRE DU JOUR** :

**- Communauté de Communes : LOCHES SUD TOURAINE**

- Election des Conseillers Communautaires après la nouvelle répartition des sièges
- Délibération sur les statuts et les compétences

**- Syndicat de la Maison de Retraite – délibération sur la dissolution**

**- Studio Place de la Mairie : convention de location avec la Mairie de CHAUMUSSAY**

**- Décision modificative au Budget**

**- Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes – avenant LOT ELECTRICITE**

**- Questions diverses**

*Pas d'observations sur le procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2016.*

**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES : LOCHES SUD TOURAINE – ELECTION D'UN  
DELEGUE COMMUNAUTAIRE SUITE A LA NOUVELLE REPARTITION DES SIEGES –  
Délib. n°79-01/11/16**

En avant-propos, Michèle GONNEAU, conseillère municipale, précise qu'elle aurait été intéressée par le poste de déléguée communautaire suppléante et regrette que le nombre de représentants d'ABILLY à la communauté de communes de LOCHES SUD TOURAINE soit d'un seul conseiller communautaire et d'un suppléant.

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'en vue de l'installation du conseil de la Communauté LOCHES SUD TOURAINE, certaines communes membres de la communauté issue de la fusion doivent procéder à l'élection de conseillers communautaires (art. L.5211-6-2 du CGCT), notamment la commune d'ABILLY.

Vu la répartition des délégués communautaires des communes membres de la Communauté de Communes LOCHES SUD TOURAINE, validée par délibération du conseil municipal en date du 12 octobre 2016, un siège a été attribué à la commune d'ABILLY, au lieu de trois précédemment attribués avant la fusion.

De plus, lorsqu'une commune voit le nombre de ses sièges de conseiller communautaire réduit à un en cours de mandat, elle doit pouvoir disposer d'un suppléant.

Madame le Maire précise les modalités d'élection, il s'agit d'une élection au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.  
Une seule liste a été déposée :

**Mme Patricia BRAULT**  
**Mr Bernard MARCHAIS**

**Résultat de l'élection : vote à bulletin secret**

Votants : 15 – dont un pouvoir

Liste Patricia BRAULT : 14  
Bulletin blanc : 1

En conséquence :

- **Madame Patricia BRAULT est élu délégué titulaire**
- **Monsieur Bernard MARCHAIS est élu délégué suppléant.**

Il est décidé que les compte-rendus communautaires seront transmis à l'ensemble du conseil municipal.

**OBJET – COMMUNAUTE DE COMMUNES : LOCHES SUD TOURAINE – DELIBERATION SUR LES STATUTS ET COMPETENCES – Délib. n°80-01/11/16**

**Le** Conseil municipal,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** l'article L 5211-41-3 du Code général des Collectivités territoriales, relatif aux fusions d'établissements publics de coopération intercommunale,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du 9 mai 2016 fixant le projet de périmètre du nouvel Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion des communautés de communes Loches Développement (CCLD), du Grand Ligueillois (CCGL), de Montrésor (CCM) et de la Touraine du Sud (CCTS),

**Entendu** le rappel de l'historique de la fusion,

**Vu** la réunion de présentation du projet des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la future communauté de communes, dénommée « Loches Sud Touraine », en date du 20 octobre 2016,

**Considérant** que les 68 conseils municipaux des communes membres de cette communauté de communes doivent se prononcer à la majorité qualifiée sur le projet des compétences,

**Délibère** et :

- **Approuve à l'unanimité le projet des compétences de la communauté de communes Loches Sud Touraine, issue de la fusion des communautés de communes Loches Développement (CCLD), du Grand Ligueillois (CCGL), de Montrésor (CCM) et de la Touraine du Sud (CCTS), dont un exemplaire est joint à la présente délibération.**

**OBJET : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EHPAD D'ABILLY – Délib. n°81-02/11/16**

Madame le Maire rappelle que le Préfet, par courrier du 9 mai 2016, a notifié son intention de dissoudre le Syndicat au 31 décembre 2016, conformément au schéma départemental de coopération intercommunal adopté le 30 mars 2016.

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseils municipaux des 13 communes membres ont approuvé la dissolution du syndicat dans les 75 jours suivant la notification du Préfet d'Indre et Loire.

Afin de permettre cette dissolution au 31 décembre 2016 le comité syndical a voté la répartition du patrimoine (actif et passif) du syndicat.

Madame le Maire précise qu'il appartiendra ensuite aux conseils municipaux des communes membres du SI de l'EHPAD d'approuver par délibérations concordantes les conditions de répartition du patrimoine du Syndicat avant le 31 décembre 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu, le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5212-33, L5211-25 et L5211-26

- **ACCEPTÉ la répartition du patrimoine du SI de l'EHPAD d'ABILLY à la date de la dissolution, dans les conditions suivantes :**
  - **transfert du terrain YC 18B (désignation provisoire) au profit de Monsieur et Madame BATES**
  - **transfert des terrains YC 18A (désignation provisoire), AZ 192 et AZ 193 au profit de la commune d'ABILLY**
  - **transfert des terrains YC 23, YC 25, YC 28 et YC 33 au profit de l'EHPAD**
  - **transfert de l'amortissement d'une subvention en cours au profit de l'EHPAD**
  - **transfert du solde financier (excédent comptable qui sera constaté au 31/12/2016) constaté à la date de la dissolution au profit de l'EHPAD.**
- **ACCEPTÉ en conséquence la répartition de l'ensemble des comptes d'actif et passif ainsi que la trésorerie dans conditions suivantes :**

<b>Comptes d'actif</b>	<b>Répartition</b>
▪ 204172	100 000.00 €
▪ 284172	26 668.00 €
▪ Excédent capitalisé	100 000.00 €
▪ Report à nouveau 110	100 000.00 €

<b>Comptes de passif</b>	<b>Répartition</b>

<b>Comptes de trésorerie</b>	<b>Répartition</b>
▪ 515 au 13/10/2016	162 434.36 €

- **CHARGE le comptable public de procéder à la réalisation de toutes les opérations comptables afférentes à cette dissolution**

**OBJET : CONTRAT DE LOCATION ENTRE LA COMMUNE D'ABILLY ET LA COMMUNE DE CHAUMUSSAY – STUDIO MEUBLE PLACE DE LA MAIRIE – Délib. n°82-03/11/16**

Madame le Maire rappelle la décision du conseil municipal de louer en meublé le logement situé Place de la Mairie.

Elle précise que Mme BRUNEAU Marie-Thérèse, Maire de CHAUMUSSAY l'a sollicitée pour louer ce logement ; en effet la Mairie de CHAUMUSSAY réalise des travaux de rénovation et de mise aux normes d'un logement loué à une personne et se trouve dans l'obligation de reloger la locataire.

Madame le Maire de CHAUMUSSAY souhaite louer ce logement meublé pour une durée d'un mois du 15 novembre au 15 décembre 2016 pour reloger sa locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité :

- **donne son accord sur cette location pour la période citée ci-dessus**
- **charge Mme le Maire de signer un contrat de location entre la Commune d'ABILLY et la Commune de CHAUMUSSAY**
- **fixe le montant du loyer à 280.00 €**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET – AMENAGEMENT D'UN ESPACE MULTISPORTS – Délib. n°83-04/11/16**

Madame le Maire rappelle le projet d'installation d'un espace multisports «City Park » devant la salle omnisports sur la plateforme bétonnée.

Elle précise que les travaux commenceront en début d'année prochaine et qu'il convient de prévoir le financement de cette opération par décision modificative au budget.

Elle propose de financer l'opération comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**PROGRAMME 70 – EQUIPEMENT SPORTIF :**

Art. 21318 + 44 000.00 €

**PROGRAMME 67 – VOIRIE :**

Art. 2152 - 44 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **émet un avis favorable sur la décision modificative citée ci-dessus**

**OBJET : REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES – AVENANT : LOT ELECTRICITE - Délib. n°84-05/11/16**

Madame le Maire rappelle les travaux supplémentaires pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et notamment ceux du LOT ELECTRICITE par l'entreprise SN BRAULT de DESCARTES pour un montant de 470.00 € H.T.

Elle présente l'avenant relatif à ces travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne son accord sur l'avenant de l'entreprise SN BRAULT présenté pour un montant de 470.00 € H.T.**
- **charge le Maire de signer cet avenant et les pièces à intervenir concernant ce dossier**

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES – Dossier n°6**

✓ **SIVOM de DESCARTES – Travaux Assainissement**

Monsieur Jean-Pierre RIBOULET, adjoint, donne l'état d'avancement du dossier pour les travaux d'assainissement Route du Blanc réalisés par le SIVOM de Descartes, les travaux vont débiter prochainement.

Il précise que lors de la dernière réunion du SIVOM, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs de l'assainissement pour l'année 2017

✓ **Congrès des Maires d'Indre et Loire et Assemblée du Pays Touraine Côté Sud :**

Madame le Maire précise que le prochain congrès des Maires d'Indre et Loire se déroulera le 1<sup>er</sup> décembre prochain et que l'Assemblée Générale du Pays Touraine Côté Sud se déroulera le 16 décembre prochain ; chaque conseiller municipal est invité à s'inscrire à ces deux réunions.

✓ **Téléthon**

Madame Isabelle DAMANGE, adjointe, rappelle le déroulement du Téléthon le 2 décembre prochain avec le même programme que les années précédentes.

✓ **Tour de table**

Arnaud BANNIER : indique que le lampadaire situé à l'angle de la rue Rabelais et de la rue de la Marcauderie ne fonctionne toujours pas.

Hélène ROBIN : indique la nécessité d'installer un panneau STOP en face de la route menant chez Mr LIMOUZIN

Bernard MARCHAIS : donne l'état d'avancement du dossier étudié avec la Communauté de Communes de la Touraine du Sud sur la voie verte.

Il précise également que le contrat avenir conclu avec Monsieur Thomas AUDET n'a pas été renouvelé

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30*

**récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises**

Nature	Références
- Communauté de Communes : LOCHES SUD TOURAINE – Election d'un délégué communautaire suite à la nouvelle répartition des sièges	Délib. n°79-01/11/16
- Communauté de Communes : LOCHES SUD TOURAINE – Délibération sur les statuts et compétences	Délib. n°80-01/11/16
- Dissolution du Syndicat Intercommunal de l'EHPAD D'ABILLY	Délib. n°81-02/11/16
- Contrat de location entre la Commune d'ABILLY et la Commune de CHAUMUSSAY	Délib. n°82-03/11/16
- Décision modificative au budget – Aménagement d'un espace multisports	Délib. n°83-04/11/16
- Réhabilitation de la Salle des Fêtes – Avenant lot ELECTRICITE	Délib. n°84-05/11/16
- Questions diverses : → SIVOM de Descartes – Travaux d'assainissement → Congrès des Maires d'I et L – Assemblée Générale du Pays Touraine côté Sud → Téléthon → Tour de table	Dossier n°6

BRAULT P.	RIBOULET J.P.	MARCHAIS B.	DAMANGE I.	BROSSARD P.
LOISEAU T.	WATTELLE J.	MAZZONI M.	GONNEAU M.	FAYOL G.
BRAULT S. p*	JUIN S.	BANNIER A.	ROBIN H. P	DUGUÉ L.

P\* pouvoir

A\* absent